

suaves, mais assez faible pour qu'on n'en soit point incommodé.

La cannelle, bien qu'elle provienne d'une seule et même espèce d'arbre, peut différer beaucoup d'elle-même, quant à ses propriétés, selon les circonstances sous l'empire desquelles a végété l'arbuste qui l'a produite. Plus les rameaux du cannellier ont été librement exposés à l'action directe des rayons solaires, plus la cannelle est fortement aromatique; plus ils ont été ombragés pendant leur croissance, plus leur arôme est faible. Les diverses qualités répandues dans le commerce ne diffèrent donc entre elles que par suite des dispositions dans lesquelles le cannellier est cultivé. (L'Épicerie Française.)

EPINGLES ET AIGUILLES

Dans tous les pays industriels du monde, d'énormes mines, munies d'innombrables machines, sans cesse de plus en plus perfectionnées, fabriquent continuellement d'énormes quantités d'épingles et d'aiguilles, par douzaines, par grosses, par tonnes. Tout cela s'éparpille aux mains du public, se pique dans toutes sortes d'étoffes et dans pas mal de doigts, puis disparaît sans qu'il en reste apparemment trace.

Il semble cependant, à considérer la quantité produite de ces petits morceaux de métal pointus, qu'il devrait y en avoir une couche sur le pavé de nos villes comme il y a dans nos forêts de pins une couche de brindilles tombées des arbres.

Mais voici ce qui se produit. Dès que les petits cylindres en question ont échappé à la main de leur propriétaire, ils courent bien vite se loger dans quelque fente du plancher ou du pavé. Là, l'humidité les environne, les attaque, les dévore et les transforme en un petit bâton d'oxyde, peu cohérent, que la moindre secousse effrite et désagrège. Vienne un coup de vent, voilà l'épingle ou l'aiguille qui s'envole en poussière; il n'en est plus question.

C'est pourquoi l'on en fabrique toujours et l'on n'en revoit jamais; les gens assoiffés par tempérament sont dans le vrai lorsqu'ils affirment pour justifier leurs libations, qu'ils ont des milliers de petites aiguilles dans la gorge. Rien n'est plus exact, nous les respirons à profusion dans les grands nuages de poussière que soulève le vent.

Plus heureux est "le clou" qui, planté dans le bois ou dans le mur, traverse les âges, solidement abrité des intempéries et surgit encore

solide sous l'action du légendaire pic du démolisseur. Nous possédons des clous de la plus respectable antiquité et nous en verrions, sans sourciller, étiqueter un comme provenant de l'arche de Noé. Cependant il faut signaler une exception curieuse et toute moderne: aucun collectionneur n'a pu, même à prix d'or se procurer le clou, dont on a tant parlé, de l'Exposition universelle de Chicago: grave lacune pour les futurs archéologues!

LES OIES DEVANT LA JUSTICE

Un jour, quatre oies se promenaient mélancoliques, le long du canal de la Loire. Un garde les aperçut et leur dressa procès-verbal en la personne du maître des volatiles, un brave cultivateur de Javet-sur-l'Aubois (Loir et Cher). Le propriétaire des oies trouva la plaisanterie cruelle. Il refusa d'acquiescer au procès-verbal et de payer l'amende, mais l'administration veillait et quand l'administration a l'œil ouvert elle ne barguigne pas.

Le garde-pêche, les oies et l'administration se transportèrent devant le Conseil de préfecture de Blois; mais les conseillers, gens d'esprit, donnèrent aux oies l'absolution, en déclarant que les oies n'étaient pas des bestiaux et que l'accès des levées, talus et rives des canaux n'était interdit qu'aux chevaux, bœufs, vaches, chèvres, moutons et pores. D'après l'article 16 d'un arrêt du Conseil d'Etat.

L'administration mécontente en appela immédiatement du Conseil de préfecture au susdit Conseil d'Etat, et comme les quatre oies n'étaient pas riches, elles ne purent réunir la forte somme nécessaire pour se défendre devant la juridiction supérieure.

Le Conseil d'Etat vient de statuer sans les entendre. Il a déclaré, contrairement à l'avis des conseillers de Blois, que des oies étaient des bestiaux et condamné leur maître à 16 fr. d'amende et aux frais.

Bestiaux ou non, que le Conseil d'Etat en principe, ait raison ou non, la question importe peu; mais ce qui nous paraît certain, c'est que l'administration française vient de montrer une fois de plus qu'elle est souvent bien mal à propos tracassière et quelquefois ridicule. — *Journal des halles et marchés.*

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

REVUE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Montréal, 4 janvier 1894.
FINANCES.

La nouvelle année commence avec un marché monétaire calme, en Amérique et en Europe, avec abondance de fonds et l'argent à bon marché. On a essayé de faire un peu de bruit ces jours-ci, autour de la Banque d'Angleterre, à propos de son ancien caissier, May, mais cela n'a pas pris dans le public. A Londres, l'intérêt de l'argent a baissé, le papier à trois mois s'escompte à 1½ p. c. et les prêts à demande se font à 1½ p. c. La banque d'Angleterre va peut-être bientôt suivre le marché et baisser son taux qui est encore de 3 p. c.

A New York, les prêts à demande sont cotés à 1 p. c.

A Montréal, les prêts à demande sont faits à 5½ par les banques et 6 p. c. par les courtiers. L'escompte commercial est de 6½ à 7 p. c. suivant signatures.

Le change sur Londres est plus ferme.

Les banques vendent leurs traites à 60 jours à une prime de 9½ à 9½ et leurs traites à demande de 9½ à 9½. La prime sur les transferts par le câble est de 9½. Les traites à vue sur New-York se vendent de ½ à ½ de prime. Les francs valaient hier à New-York 5.20 pour papier long et 5.18½ pour papier court.

Une revue des cours de certaines valeurs au commencement et la fin de l'année 1893, est instructive:

	Premières ventes.	Dernières ventes.
Pacifique.....	88½	71
Duluth, préfèrent.....	29½	14
Duluth ordinaire.....	11½	5½
Câble commercial.....	177½	134
Montreal Telegraph.....	155½	142½
Richelieu et Ontario.....	71	77
Chars Urbains.....	262½	156½
Gaz.....	231	177½
Téléphone Bell.....	164	137½
Royal Electric.....	235	136
B. de Montréal.....	237	220
B. Molson.....	172½	160
B. de Toronto.....	249	241
B. des Marchands.....	163½	156
B. du Commerce.....	144	136
Cie de Coton de Montréal.....	140	105
Colored Cotton Mills.....	107	45
Dominion de.....	137	97½
Banque du Peuple.....	108½	117½
Banque Jacques Cartier.....	130	120
Banque d'Hochelaga.....	125	125

La bourse s'est ouverte mardi encore sous l'influence des fêtes et sans activité quoique ferme, depuis elle est restée peu active mais certaines valeurs ont eu une hausse assez prononcée. Les cours de clôture sont en général au-dessus de ceux de jeudi de la semaine dernière.

La banque de Montréal a été vendue 220 puis 219½; elle clôture cependant à 225 vendeurs et 220 acheteurs. La banque des Marchands a fait, mardi, 156 et la banque du Commerce, 136. Les autres banques sont fermes; les vendeurs demandant un prix en hausse. La banque du Peuple a été vendue 118.

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit:

	Vend.	Ach.
Banque du Peuple.....	125	119
" Jacques Cartier.....	125	117
" Hochelaga.....	130	120
" Nationale.....	100	
" Ville-Marie.....	80	